

Grève des pharmaciens au Gabon : Le non-paiement des dettes de la CNAMGS prive les assurés de médicaments

Compte Test - 2025-01-05 19:42:20 - Vu sur pharmacie.ma

Les pharmaciens gabonais ont cessé de délivrer des médicaments à partir du 1er janvier 2025 en raison d'une dette importante accumulée par la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS). Cette situation découle de l'incapacité de cette caisse à régler les factures des médicaments fournis aux assurés sociaux. La colère des pharmaciens est vive, et leur décision a été prise d'une manière immédiate, avec des conséquences dramatiques pour de nombreux assurés. Le retard de paiement et l'accumulation d'une dette colossale pesant sur les pharmacies ont mis en péril leur viabilité économique. Les pharmaciens, confrontés à la nécessité de payer leurs salariés et leurs impôts, ont exprimé leur désarroi et leur frustration face à une situation qu'ils jugent insupportable. Les assurés sociaux, principalement les retraités, les chômeurs et les étudiants, qui bénéficient d'une prise en charge à hauteur de 90 % par la CNAMGS pour leurs médicaments, sont les plus touchés par cette crise. Cette décision pourrait avoir des conséquences graves pour les plus vulnérables, qui dépendent des médicaments fournis par les officines. L'Association des pharmaciens, à l'origine de ce mouvement de grève, appelle désormais à une rencontre avec le président de la Transition, Brice Clotaire Oligui Nguema, afin de discuter des problèmes récurrents dans le système d'assurance maladie et de l'impact de ces impayés sur les officines. Les pharmaciens exigent des paiements mensuels réguliers pour éviter la faillite de leurs établissements et garantir la pérennité de l'accès aux soins pour les Gabonais.